



## Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur



Ministre auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur depuis le 21 juin 2017, Jacqueline GOURAULT est une ancienne enseignante d'histoire-géographie. Elle devient membre du conseil municipal de La-Chaussée-Saint-Victor en 1983, puis maire de la ville de 1989 à 2014. Jacqueline GOURAULT est élue Sénatrice du Loir-et-Cher en 2001 et vice-présidente du Sénat en 2014. De 2004 à 2014, elle est également vice-présidente de l'Association des Maires de France.

### - Pourquoi avoir accepté de participer aux EGPP 2018 ?

*La raison est simple : je sais comme les Pôles territoriaux et des Pays jouent un rôle majeur au cœur même du monde rural. Et l'importance de votre rôle s'est naturellement accrue avec la création des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), mis en place en 2014 dans la loi MAPTAM. Véritable outil privilégié de la coopération ville-campagne, de la solidarité entre communes et de la réduction des inégalités entre territoires, les PETR et plus largement l'ANPP doivent recevoir toute l'attention qu'ils méritent !*

### - Quelle plus-value des Territoires de projets dans le développement local ? Quel avenir ?

*Les Territoires de projet, tels que les Pôles territoriaux ou les Pays, incarnent une décentralisation souple et adaptable. Ils favorisent l'émergence de nouvelles synergies entre territoires, en fonction de projets et non en fonction de limites administratives. Ils sont les moteurs d'une coproduction de l'action publique qui repose sur des mécanismes de solidarité interterritoriale.*

*Les Territoires de projet donnent du sens à un bassin de vie, à une thématique portée à plusieurs sur un sujet pertinent à cette échelle. Pour ce faire, ils fédèrent les initiatives locales et rendent plus cohérent le maillage du territoire.*

*Enfin, ils participent à un rééquilibrage du territoire puisqu'ils permettent de ne plus opposer le rural et l'urbain.*

*Le Gouvernement s'emploie à stabiliser les ressources et la répartition des compétences entre collectivités. Ces coopérations souples de projet sont le moyen de les dépasser sans les remettre en cause de manière à s'adapter à chaque réalité territoriale et à chaque besoin. Ce sont deux approches complémentaires et nécessaires.*